

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 5 -cinq-

Absent : 0-zéro-

convocation : 19 août 2025

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le trois septembre deux mille vingt-cinq
les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. Anrigo Michel, Maire de Coustouges
Étaient présents outre le Maire sus nommé
MM les conseillers municipaux et Adjoint : MIRALLES Richard, IGLESIAS Marc, GARRIGUE Michel, BECK Martine,
A été nommée secrétaire : BECK Martine
Les membre du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Décision de non reconduction de l'adhésion gîtes de France pour l'année 2026

M. le Maire rappelle que la location du gîte de l'ancien presbytère fait l'objet d'une convention de mandat de gestion avec Gites de France.

L'adhésion est annuelle et prend effet du 01 janvier au 31 décembre de l'année en cours. Le contrat prend fin à son expiration, sans tacite reconduction. Son renouvellement doit faire l'objet d'une nouvelle convention. Ainsi, le renouvellement du contrat d'adhésion est subordonné à l'accord de l'adhérent et du Relais.

Dans un souci de développement du territoire et au regard d'une meilleure promotion de notre hébergement, nous avons décidé de confier la gestion de la location à la société Gite de France pour bénéficier d'un classement **officiel** (gage de qualité et de sérieux) et pour le bénéfice de l'excellente image de marque, et d'une clientèle de qualité, respectueuse des valeurs humaines et de la bonne tenue des gîtes.

Bien que figurant sur tous les canaux de distribution : service de réservation, site de marque gîte de France, sites partenaires (offices de tourisme,...), cela ne nous a pas permis d'augmenter le nombre de locations.

M. le Maire présente à l'assemblée le bilan de la saison 2025 :

- Période de décembre 2024 à août 2025 : 45 nuitées / Montant total des locations : 4 751.65 €

- En 2024, pour la même période : 59 nuitées / Montant total des locations : 5 580.00 € (avec des tarifs moins élevés qu'en 2025).

Compte tenu des informations recueillies, il propose de délibérer sur la reconduction de l'adhésion du gîte de l'ancien presbytère au Gites de France.

Entendu, l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas renouveler l'adhésion aux gîtes de France.

M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Michel Anrigo, Maire de Coustouges

